



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le 20 juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ORADOUR-sur-VAYRES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Robert Morange, sous la présidence de Monsieur Richard SIMONNEAU Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 juillet 2021

PRESENTS : MM SIMONNEAU Richard, GEROUARD Christophe, LEMOINE Christine, ANTOINE Frédéric, WAFLART André, RONJON Denise, D'ALMEIDA Christine, BARBE Laurent, AUGRIS Isabelle, MONTOYA Anthony, DEMAY Hélène, DARFEUILLES Bernard, ASTIER Annie, SALAGNAT Anthony.

ABSENTS EXCUSES : DUWOYE Pierre-Yves, ROBIN Chantal, NADYMUS Nathalie, DUSSOUBS Jean-Luc, LATHIERE Amandine,
Monsieur DUWOYE Pierre-Yves donne procuration à Monsieur GEROUARD Christophe
Madame ROBIN Chantal donne procuration à Monsieur SIMONNEAU Richard
Madame NADYMUS Nathalie donne procuration à Madame LEMOINE Christine
Monsieur DUSSOUBS Jean-Luc donne procuration à Monsieur ANTOINE Frédéric
Madame LATHIERE Amandine donne procuration à Monsieur BARBE Laurent

Secrétaire de séance : André WAFLART

Dès l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à adopter le procès-verbal de la séance du 07 juillet 2021.

Aucune observation n'étant formulée, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité

Lors de la réunion, l'Assemblée a décidé d'ajourner le point n°4 à savoir « Installation d'une borne incendie en prévision du projet construction maisons ODHAC Cité Prévost ». En effet, un diagnostic est en cours de réalisation par le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) avec un compte-rendu prévu pour le 15 septembre. Monsieur le Maire propose d'attendre ce résultat avant d'engager d'autres travaux.

Le point n°3 sur le devis anti-pince doigts est également ajourné en raison de l'unique devis au montant élevé. Une recherche de nouveau fournisseur est en cours.

1 – DELIBERATIONS

01 - Validation du choix de la Commission d'Appel d'Offres « Station de traitement des eaux usées du Bourg »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 20 juillet 2021 concernant l'offre pour la création d'une nouvelle station de traitement des eaux usées du bourg au lieu-dit « Le Bercaïl ».
Une seule et même entreprise a répondu pour les deux lots.

- SADE CGTH Lot n°1 Station d'épuration : 525 500.00 € ht
Avec trois Prestations Supplémentaires Eventuelles :
 - PSE 1 : Regard de répartition avec vannes pneumatiques : 10 940.00 € ht
 - PSE 2 : Occultation végétale (haie, arbustes) : 2 130.00 € ht
 - PSE 3 : Plus-value sur clôture (piquets métalliques/grillage plastifié 2m) : 4 800.00 € ht
- SADE CGTH Lot n°2 canalisations : 67 201.50 € ht

Après en avoir délibéré, la Commission d'Appel d'Offres a retenu la proposition de l'entreprise SADE CGTH (avec une note globale de 97/100) avec pour :

- Lot 1 : station 525 500.00 € ht avec la PSE 3 : 4 800.00 € HT
- Lot 2 : canalisation 67 201.50 € ht

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** d'entériner le choix de la commission d'appel d'offres en date du 20 juillet 2020 et retient l'entreprise **SADE CGTH** pour un montant total de 597 501.50 € ht

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le marché et toutes pièces afférentes à ce dossier

02 - Dénomination de la nouvelle rue desservant les maisons ODHAC Cité Prévost :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination de la voie nouvelle reliant la RD 40 aux nouvelles constructions de l'ODHAC Cité Prévost

Vu la consultation faite en amont auprès des élus

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité

- **Adopte** la dénomination de la voie nouvelle reliant la RD 40 aux nouvelles constructions de l'ODHAC Cité Prévost, du nom de « Impasse des Troubadours »

- **charge** Monsieur le Maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste et aux services des hypothèques (impôts fonciers)

- **précise** qu'après réalisation des travaux de cette rue une nouvelle délibération sera rédigée afin d'actualiser la longueur de la voirie communale pour la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2021-047

03 - Modification délibération n° 2021-047 site internet et panneau pocket

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le choix lors de la réunion du Conseil Municipal du 07 juillet 2021 concernant le nouveau prestataire du site internet et panneau pocket. Il précise que la modification à effectuer porte sur le coût du panneau pocket. En effet, le tarif préférentiel proposé nécessite l'adhésion à l'Association des Maires Ruraux de France. Or la Commune adhère déjà à l'Association des Maires de France et un nouvel abonnement génèrerait une double information et augmenterait de plus le coût final de l'opération.

« Après présentation d'une nouvelle version éventuelle du prochain site internet par un intervenant extérieur, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des différents coûts de cet équipement.

Il rappelle avant tout les avantages de l'abonnement à Panneau Pocket : la diffusion à moindre coût des informations et des alertes aux administrés qui le souhaitent par le biais d'une notification sur leur téléphone sans recueillir leur numéro de téléphone ni leur adresse mail.

Il précise également la nécessité de moderniser le site internet afin de le rendre plus attractif et pratique pour les utilisateurs.

Site internet :

Centre France : 3 formules

- Site essentiel (10 pages) : 1500.00 € ht de conception + tous les ans 39.00 ht (nom de domaine) + 288.00 ht (abonnement services associés)
- Site personnalisé (25 pages) : 2 300.00 € ht de conception + tous les ans 39.00 ht (nom de domaine) + 288.00 ht (abonnement services associés)
- Site sur-mesure (30 pages) : 3 400.00 € ht de conception + tous les ans 39.00 ht (nom de domaine) + 468.00 ht (abonnement services associés)

Abergraphique : (prestataire actuel)

- Site pour une trentaine de pages 4 930.00 € ht de conception + tous les ans 20.00 ht (nom de domaine) + 49.00 ht (abonnement)

Panneau pocket :

1 an d'abonnement : 192.67 € ht par an

2 ans d'abonnement : 383.33 ht par an + 1 trimestre supplémentaire offert

3 ans d'abonnement : 575.00 ht par an + 1 semestre supplémentaire offert

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **décide** à compter du 01/01/2022, d'adhérer à Centre France pour l'option site personnalisé (25 pages) au prix de 2 300.00 € ht de conception puis 39.00 + 288.00 € tous les ans
- **décide** de s'abonner à « Panneau Pocket » pour une durée de trois ans + 1 semestre gratuit au prix de 575.00 €
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à ces opérations

04 – Subvention complémentaire à compter de 2021 à l'association « FNATH » (Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le débat lors de la séance du Conseil Municipal de mars 2021 concernant le montant de la subvention communale versée à la Fnath (Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés). Il précise que le montant alloué annuellement à ce jour est de 80.00 euros et qu'il avait été évoqué le fait de porter ce montant à la somme de 100.00 euros à compter de 2021, montant versé par l'ensemble des communes adhérentes.

Monsieur le Maire précise que le versement de 80.00 € a déjà été réalisé qu'un complément de 20.00 reste possible.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** d'accorder une subvention complémentaire de 20.00 euros à la FNATH pour 2021
- **Donne** un accord de principe sur le versement d'un montant annuel de subvention d'un montant de 100.00 euros pour les années à venir

05- Devis achats d'un groupe électrogène et d'un détecteur de métaux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de remplacer le groupe électrogène de la commune et propose l'achat de matériel neuf en raison du coût de réparation.

De plus, il propose d'équiper la commune d'un détecteur de métaux indispensable lors des travaux à proximité des réseaux.

Ets ROBERT : groupe électrogène HXC 6000 C5 : 852.08 euros ht

Pas de fournisseur de détecteur de métaux

Ets FREDONNET : groupe électrogène PX 8000 : 1 165.94 euros ht

Détecteur de métaux FMD60 : 230.40 euros ht

Après vote, 18 pour l'achat d'un appareil triphasé, et 1 pour du monophasé

Puis 18 pour le matériel des Ets FREDONNET et 1 pour les Ets ROBERT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité

- **décide** de valider le devis de l'entreprise FREDONNET pour l'achat d'un groupe électrogène triphasé au prix de 1 165.94 euros ht et d'un détecteur de métaux au prix de 230.40 euros ht
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les devis

2 – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne au Conseil Municipal les derniers chiffres du jour au sujet de la COVID 19

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la date du 24 juillet 2021 pour les cérémonies du 77^{ème} anniversaire des combats d'Oradour sur Vayres des 18 et 19 juillet 1944. Rendez-vous à la mairie à 11h00 puis 11h30 à la stèle.

A cette occasion Monsieur VALOR exposera dans le parc de la mairie pour la journée la reproduction de l'avion de Blériot qu'il a réalisé.

Monsieur le Maire rappelle la date de la course cycliste à Oradour qui se déroulera le 01 août.

Un groupe de suivi de travaux s'est constitué afin de suivre les travaux de la station d'épuration du bourg, il est composé de : GEROUARD Christophe, LEMOINE Christine, ANTOINE Frédéric, BARBE Laurent et WAFLART André.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h45.